



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 39747

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés engendrées par la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail dans l'administration pénitentiaire, du fait notamment du nombre important d'heures supplémentaires effectuées par les personnels. En effet, la difficulté des récupérations est une réalité malgré la campagne de recrutement en cours. C'est pourquoi, elle lui demande de lui indiquer les dispositifs mis en oeuvre pour permettre aux fonctionnaires pénitentiaires de pouvoir profiter de la réduction du temps de travail.

Texte de la réponse

Le Garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il suit avec intérêt la mise en oeuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT). Au sein de l'administration pénitentiaire, cette mise en oeuvre s'est traduite par la diminution du temps de travail hebdomadaire de base de 39 heures à 35 heures hebdomadaires pour les personnels de surveillance exerçant en détention et à 35 heures 50 minutes pour les autres personnels de surveillance exerçant en postes fixes. Les recrutements nécessaires n'ayant pu être réalisés dans l'immédiat et l'organisation du travail étant restée la même qu'avant la mise en oeuvre de l'ARTT, les agents sont amenés à effectuer régulièrement des heures supplémentaires qui leur sont rémunérées. Ainsi, les agents bénéficient-ils, sur un plan financier, de la réduction du temps de travail. Il convient cependant de rappeler que les agents volontaires sont prioritaires pour effectuer des heures supplémentaires, conformément aux engagements pris par le directeur de l'administration pénitentiaire. Aussi appartient-il aux agents qui aspireraient à davantage de temps libre, de négocier avec leur chef d'établissement une diminution de leur contingent d'heures supplémentaires au bénéfice des agents volontaires.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39747

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3595

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5577